



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

N°2020-436

Objet : Rue Joseph Desmars

Circulation interdite (par panneaux « route barrée »)

Le Maire de la Ville de Redon,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route portant règlement général de la circulation,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre 1 – 8^{ème} partie « signalisation temporaire »

Vu la demande en date du 2 juillet 2020, présentée par l'entreprise APC INGENIERIE – PA de la Biliais Deniaud – 3 rue Albert de Dion – 44360 Vigneux de Bretagne, pour permettre la réalisation de l'étude géotechnique et le sondage,

Considérant que pour permettre le bon déroulement des travaux, il y a lieu, rue Joseph Desmars, d'interdire la circulation (par panneaux « route barrée »), à compter du mardi 25 août 2020 à partir de 8h au mercredi 26 août 2020 à 17h,

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} : Afin de permettre le bon déroulement de l'intervention citée ci-dessus, rue Joseph Desmars, la circulation sera interdite (par panneaux « route barrée ») et le stationnement sera interdit (face au n°8), à compter du mardi 25 août 2020 à partir de 8h au mercredi 26 août 2020 à 17h.

ARTICLE 2 : Les Services Techniques de la Ville de Redon se chargeront la mise en place de la déviation. L'entreprise APC INGENIERIE sera chargée de s'assurer du maintien de la pré-signalisation, la signalisation et la protection du chantier. Elle devra veiller au maintien de la sécurité qui sera sous sa responsabilité.

ARTICLE 3 : L'entreprise APC INGENIERIE devra respecter les préconisations indiquées dans le protocole national de déconfinement pour les entreprises afin d'assurer la santé et la sécurité des salariés.

ARTICLE 4 : Le Maire de Redon, le Capitaine de Brigade de Gendarmerie chargé de la Circonscription, le Chef de service de la Police Municipale, le Directeur Général des Services, le Directeur des Services Techniques, les agents placés sous leurs ordres, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

À Redon, le 30 juillet 2020

Pour le Maire,

André Croguennec

Le Conseiller Municipal Délégué

À l'Occupation de l'Espace Public

R/o. Christian Bourgeon

Le Directeur des Services Techniques
De l'Aménagement et du Patrimoine

